

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Wavrin

Introduction

La participation massive des Wavrinois au Baromètre des villes cyclables a montré que la cyclabilité est un sujet qui compte pour nos concitoyens. Les résultats de cette enquête (notre ville est classée défavorable pour les cyclistes et obtient la note F) ont montré qu'il restait beaucoup à faire pour favoriser les déplacements actifs.

Ainsi ce questionnaire a été élaboré afin de vous positionner sur une future politique cyclable. Merci par avance d'avoir pris le temps d'y répondre.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Action n°2 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 5 fois par an.

Action n°3 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : La Rue Raimond Poincaré a été identifiée comme un axe prioritaire par les Wavrinois. Compte tenu de son trafic, une piste cyclable séparée des autres usagers paraît indispensable.

Action n°5 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Ces itinéraires permettront aux habitants de tous les quartiers de Wavrin de rejoindre :

- La Gare SNCF
- Les commerces de la Rue Pinteaux
- Les services de centre ville : la mairie, la poste
- Les zones de loisirs : le stade de foot, la maison de l'Olivier, le parc des Ansereuilles, le parc de la Deûle
- Le groupe scolaire, le collège, la maison des enfants.

La modification des nombreux dispositifs anti deux roues motorisées pourrait permettre de créer simplement ces itinéraires.

Action n°6 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines de Santes, de Gondécourt, de Houplin-Ancoisnes, de Beaucamp Ligny, de Don.

Ces connexions seront d'autant plus utiles et utilisées si elles permettent de relier le centre de chacune de ces agglomérations.

Action n°7 :

Mettre le vélo au cœur du projet de nouveau centre-ville.

Action n°8 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

Action n°9 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous**Action n°10 :**

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes.

Action n°11 :

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

Action n°12 :

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t.

Action n°13 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Action n°14 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicane, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Rue Poincaré et rue Koenig par exemple.

Action n°15 :

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Action n°16 :

Réserver les zones suivantes aux modes actifs et aux transports en commun : Le centre ville et la Rue Pinteaux notamment la place de la Mairie et la place de l'église.

Action n°17 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°18 :

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Action n°19 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement.

Action n°20 :

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les

visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°21 :

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Rue Pinteaux, Place de l'église, Place de la Mairie,

Action n°22 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°23 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°24 :

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Promouvoir une culture vélo

Action n°25 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°26 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Action n°27 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°28 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°29 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e.s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°30 :

Sensibiliser les agents au strict respect du code de la route et donc des aménagements cyclables et piétons.

Action n°31 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°32 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°33 :

Créer une "journée sans voiture".

Action n°34 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°35 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.